LA FRANCE EN EGYPTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MEMENTO DE SECURITE

Protection des résidents français en Egypte

Je réside dans l'îlot ……..	
Mon chef d'îlot est : …….	**Tél : ……..**
Ses adjoints sont : ……	**Tél : ……..**
……	**Tél : ……..**

https://eg.ambafrance.org/

SOMMAIRE

Fiche réflexe……...……..……3

Présentation du Mémento…….……...…..4

Plan de sécurité…….….….5

En cas de crise ……...6

Fiches pratiques…….……..…7

Consignes permanentes……...…….……..8

Objets de première nécessité à prendre avec soi en cas d'évacuation……9

L'îlotage. ……...…….……..….10

Les moyens de communication et d'alerte…….……11

Numéros d'urgence……...12

Contacts utiles…..……..……..…….……..…..13

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE AU CAIRE

7, rue Abi Shammar BP 1774 Guizeh (Egypte)

Téléphone : +20 (0)2 35 67 33 50 – Télécopie : +20 (0)2 35 67 33 60
Téléphone de permanence (urgences uniquement) :
+20 (0)12 22 10 41 33
admin-francais.le-caire-fslt@diplomatie.gouv.fr
https://eg.ambafrance.org/-Le-Consulat-General-de-France-au-Caire-

REFLEXES POUR VOTRE SECURITE

COMMENT S'ORGANISE LA SECURITE DES FRANCAIS EN EGYPTE ?

- Votre inscription au Consulat général est le premier réflexe à avoir pour votre sécurité. En cas de troubles en Egypte, l'autorité responsable de la sécurité de toutes les personnes qui résident dans le pays est le gouvernement égyptien. Dans le même temps, tout citoyen français à l'étranger peut solliciter du Consulat général une assistance consulaire. Le Consulat général prévoit donc des dispositifs d'aide aux Français en difficulté. En cas de crise grave, l'aide accordée aux ressortissants français s'inscrit dans le cadre du plan de sécurité de la communauté française. Ce plan vient en complément des mesures de sécurité décidées par les autorités locales, sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

- Concernant la situation sécuritaire en Egypte, je vous encourage à respecter les "Conseils aux voyageurs" du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, régulièrement actualisé : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/egypte/

- Le réseau de sécurité de la communauté française s'articule autour de chefs d'îlots, bénévoles, qui relaient les consignes spécifiques. Le Consulat Général remet à chaque chef d'îlot la liste (confidentielle et non susceptible d'usage commercial) des ressortissants résidants dans l'îlot ; les chefs d'îlot disposent donc également de vos coordonnées, telles qu'elles figurent dans votre dossier d'inscription.

- Vous recevez, le jour de votre inscription, le nom et les coordonnées de votre chef d'îlot. Si vous avez déménagé depuis votre inscription, vous avez pu changer d'îlot. Merci de transmettre au Consulat général à l'adresse suivante : admin-francais.le-caire-fslt@diplomatie.gouv.fr vos nouvelles coordonnées (y compris, si possible, votre localisation GPS). Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement en ligne à partir d'un compte ouvert sur le site **service-public.fr (**https://www.service-public.fr/).

QUE FAIRE EN CAS DE CRISE ?

En cas de crise, les mesures de prudence conseillées sont :

- être localisé : veiller à ce que le Consulat général et votre chef d'îlot aient connaissance de vos coordonnées actualisées, y compris le téléphone fixe. A priori, c'est chez vous que vous êtes le plus en sécurité ;
- adopter une attitude prudente : éviter tout rassemblement et faire preuve de vigilance; limiter les déplacements à ceux qui sont strictement nécessaires ; respecter scrupuleusement le couvre-feu s'il est établi ;
- être prévoyant : retirer de l'argent liquide si possible ; veiller à conserver chez soi en permanence une trousse médicale de base, une réserve d'eau et de nourriture, ses documents administratifs (accompagnées de photocopies plastifiées).
- consulter régulièrement le site internet de l'Ambassade (ou le faire consulter par vos proches en France si l'accès est difficile) pour avoir une vision actualisée des recommandations officielles de sécurité.

Olivier PLANÇON,Consul général de France au Caire

LA FRANCE EN EGYPTE

PRESENTATION

En cas de trouble en Egypte, l'autorité responsable qui assure la sécurité de toutes les personnes résidentes dans le pays est le gouvernement égyptien.

Dans le même temps tout citoyen français à l'étranger peut solliciter auprès de l'ambassade de France une assistance consulaire. L'ambassade prévoit donc des dispositifs d'aide aux Français en difficulté.

En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre du **plan de sécurité de la communauté française**. Ce plan vient en complément des mesures de sécurité décidées par les autorités locales, sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

Le présent livret a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer et sur les précautions à prendre en cas de crise.

Les personnes responsables :

- **L'ambassadeur** est responsable de l'ensemble des questions de sécurité.
- Sous son autorité, **le premier conseiller** est l'officier de sécurité chargé de l'organisation générale de la sécurité de l'ambassade et de la sécurité de la communaut française.
- **Le consul général**, quant à lui, a pour mission d'assurer du plan de sécurité de la communaut française

Rappel des numéros d'urgence à composer

Ambassade
standard : (20-2) 35 67 32 00
numéro d'urgence: (20-2) 35 67 33 10

Consulat général au Caire :
tél : (20) 122 210 41 33

Consulat général à Alexandrie
tél : 03 484 79 50 / 03 487 56 15

PLAN DE SECURITE

L'Ambassade et les services consulaires conçoivent et actualisent le plan de sécurité de la communauté française. Celui-ci définit les mesures devant être prises immédiatement par les services de l'Etat lors de l'apparition d'une menace. Il prévoit si nécessaire la mise en œuvre au besoin d'une éventuelle évacuation.

Ce plan s'appuie sur :

- **L'identification de lieux de regroupement et d'évacuation.**
- La définition de **centres d'hébergement sécurisés**, permettant d'accueillir quelques jours les membres de la communauté française.
- Le découpage de la circonscription **en îlots** - 16 îlots pour le Grand Caire, 7 pour le reste de l'Egypte.
- **La désignation de responsables de la sécurité pour ces îlots**. Le nom de votre chef d'îlot et ses coordonnées vous sont transmis le jour de votre inscription au Consulat général.
- **Le recensement** aussi précis que possible des Français et emprises françaises concernés (nombre, adresse, état des familles, lieux de travail et de domicile, voies d'accès, téléphones, télécopies, adresses électroniques).
- **L'identification des moyens matériels nécessaires** pour procéder à d'éventuelles opérations de regroupement et d'évacuation

POUR ETRE JOINT EN CAS D'URGENCE COMMUNIQUEZ VOTRE NUMERO DE TELEPHONE ET VOTRE E-MAIL AU CONSULAT

LA FRANCE EN EGYPTE

EN CAS DE CRISE

Les crises peuvent être d'origine diverses : accident de transport (bus, avion…), crise sanitaire (grippe aviaire…), tremblement de terre, attentat… Dans chaque cas, il appartient à l'ambassade de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du plan de sécurité. Vous pourrez en être informé notamment par l'intermédiaire de votre chef d'îlot ou par message Internet et, si possible, par message SMS.

En cas d'événement grave, une cellule de crise se met en place à l'ambassade (en lien avec les interlocuteurs locaux). Elle a notamment pour mission :

- d'entrer **en contact avec votre chef d'îlot** et de recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français résidant dans la zone sinistrée ou qui s'y seraient trouvés au moment de la crise
- de répercuter **ces informations** aux autorités françaises
- d'assurer le contact avec **les autorités locales**, de contribuer à diffuser leurs consignes
- de diffuser **des messages gradués**, à la communauté française, en fonction de la gravité des événements notamment par le système d'alerte e-mail et, si possible, par le système d'alerte SMS
- d'effectuer, sur instruction de l'Ambassadeur**, des missions de reconnaissance** ou de secours sur le terrain

Au besoin peut se mettre en place au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à Paris, **une cellule de crise centrale**, chargée de gérer la situation en liaison avec l'ambassade, de traiter les demandes d'information sur les ressortissants français en Egypte (réponse aux familles, à la presse etc.…) et d'organiser le cas échéant les secours depuis la France.

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment et suivez les consignes de votre chef d'îlot. N'oubliez pas de vous enregistrer auprès des services consulaires, avec vos proches et votre famille, dès votre arrivée, et de tenir à jour vos coordonnées.

FICHES PRATIQUES

CONSIGNES PERMANENTES

EQUIPEMENT A AVOIR CHEZ SOI EN PERMANENCE

Trousse médicale :

Pansements, aspirine, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, anti-diarrhéiques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose, traitements médicaux en cours.

Nourriture de base:

Réserve d'eau potable, conserves (plats consommables sans préparation préalable), épicerie de base, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries… Si vous avez un enfant en bas âge, pensez à toujours conserver une réserve suffisante de petits pots et plats tout prêts.

Outillage - Matériel divers :

Piles électriques rechargeables et leur chargeur, torches, bougies, couvertures chaudes, réchaud avec recharge de gaz…

Communication :

Téléphone portable en état de fonctionnement avec son chargeur, poste de radio, liste des contacts d'urgence…

En cas de crise, l'approvisionnement en essence peut être brusquement interrompu. Il est donc prudent de ne jamais se retrouver avec un réservoir presque vide : pensez à faire le plein de votre voiture dès que la moitié du réservoir est consommée.

OBJETS DE PREMIERE NECESSITE
A PRENDRE AVEC SOI EN CAS D'EVACUATION

72h d'autonomie

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. Il faut savoir qu'en cas d'évacuation par avion, **les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne.**

- **Trousse médicale de première**
- **Eau et aliments énergétiques**
- **Vêtements confortables et adaptés au climat**
- **Couvertures – duvets fins, protection contre le froid**
- **Documents administratifs, argent :**
- **Photocopie de tous les papiers d'identité**
- **Passeport**
- **carte d'identité**
- **livret de famille**
- **carte consulaire**
- **carnets de santé**
- **permis de conduire**
- **papiers du véhicule**
- **carnet de chèques**
- **carte de crédit**
- **agendas personnels, titres de propriété…**
- **argent liquide en petite coupure**
- **Objets de valeur, bijoux**
- **Téléphone portable avec son chargeur**
- **Couteau de poche, lampe torche avec piles, poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique, le mémo de consignes de sécurité, ou bien le présent guide.**

Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots …

A Proscrire :

- les animaux
- les plantes
- les souvenirs encombrants

L'ILOTAGE

Le plan de sécurité mis en place par l'ambassade en Egypte prévoit le découpage du pays en îlots dotés de responsables et de suppléants.

Le chef d'îlot est désigné par l'ambassade sur la base du volontariat. Il peut disposer d'un ou plusieurs adjoints. Un équipement de communication directe avec l'ambassade est fourni (VHF, téléphone satellite). Le chef d'îlot et ses adjoints reçoivent de l'Ambassade les consignes à vous transmettre

Ainsi, en cas de crise, votre chef d'îlot prendra contact avec vous. Il vous fera connaître les instructions de l'ambassade et répercutera des informations sur votre situation à la cellule de crise de l'Ambassade.

Pour cette raison, il est indispensable, dès votre arrivée, de vous faire connaître de notre consulat. Une fois inscrit au registre des Français établis hors de France, il est important de vous renseigner sur votre chef d'îlot et **de prendre contact avec lui**.

Il convient également d'informer le consulat par courrier ou par e-mail (admin-francais.le-caire-fslt@diplomatie.gouv.fr), de tout changement concernant la composition de votre famille, votre lieu de résidence ou de travail, vos numéros de téléphone ou de fax, votre adresse émail.

Mon chef d'îlot s'appelle : …….

Ses coordonnées : …….

LES MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ALERTE

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade, afin d'assurer votre sécurité, vous informez et prévenir de tout danger.

Le téléphone

Le consulat dispose d'une ligne téléphonique vous permettant de les joindre à tout moment.

Il vous est donc demandé de conserver constamment avec vous votre téléphone mobile, particulièrement en cas de troubles ou d'événements graves, et de ne pas oublier de nous signaler tout changement de numéro de téléphone. Il convient également de regarder régulièrement les sites web de l'Ambassade et du Consulat général.

POUR ETRE JOINT EN CAS D'URGENCE COMMUNIQUEZ VOTRE NUMERO DE TELEPHONE ET VOTRE E-MAIL AU CONSULAT

La liste de diffusion internet

Une liste de diffusion d'informations par e-mail a été créée par l'ambassade.

Cette liste permet de vous envoyer régulièrement des informations ou consignes générales concernant la sécurité. Elle permet également, en cas de crise, de vous adresser des instructions détaillées. Aussi, n'oubliez pas de nous signaler tout changement de numéro de téléphone éventuel.

Le réseau de sécurité

Pour conserver le contact avec la communauté française même en cas d'interruption des communications normales, un réseau de transmission autonome relie en permanence l'ambassade et les chefs d'îlot.

NUMEROS D' URGENCE

Ambassade de France
Permanence + 20 (0)2 35 67 33 10
Site internet : http://ambafrance-eg.org

Consulat Général de France au Caire
Permanence (pour les ressortissants français uniquement) : + 20 (0)122 210 41 33
Site internet : http://eg.ambafrance.org/-Le-Consulat-General-de-France-au-Caire-

Représentante consulaire à Charm el Cheikh
Mme Gehane KHATY
+ 20 (0)122 327 72 94
khatygigi@gmail.com

Vice-Consule honoraire de la France à Louxor
Mme Marie-Chritisne GERBER
+ 20 (0)122 226 41 59
art_et_voyage@hotmail.com

Représentant consulaire à Hourghada
M. Mamdouh FADL
+ 20 (0)122 319 35 13
mamdouh@fadl.biz

Consulat Général de France à Alexandrie
Permanence : + 20 (0)3 48 47 950
Site internet : http://eg.ambafrance.org/-Le-Consulat-General-de-France-a-Alexandrie-

POUR ETRE JOINTS EN CAS D'URGENCE COMMUNIQUEZ VOTRE NUMERO DE TELEPHONE ET VOTRE E-MAIL AU CONSULAT

LA FRANCE EN EGYPTE

PERSONNES A CONTACTER	NUMEROS DE TELEPHONE
Ambassade de France au Caire	- standard : + 20 (0)2 35 67 32 00 - urgence (24/7) : **+ 20 (0)2 35 6733 10**
Consulat général de France au Caire Consulat général de France à Alexandrie	- standard : + 20 (0)2 35 67 33 50 - urgence (24/7) : + 20 (**0)122 210 41 33** standard : + 20 (0)3 484 79 50
Consuls honoraires et représentants consulaires	Louxor : +20 (0)122 226 41 59 Hourghada : +20 (0)122 319 35 13 Charm el Cheikh : +20 (0)122 327 72 94

POLICE
DOKKI : (02) 37 48 55 01
KASR EL NIL : (02) 27 95 73 51 (Garden city)
GUIZA : (02) 35 72 34 28
HELIOPOLIS : (02) 26 33 84 31 – (02) 26 34 59 81
MAADI: (02) 23 58 39 58
ZAMALEK: (02) 27 35 17 19

POMPIERS
Numéro unique toutes zones: 180
MAADI : (02) 25 25 51 46

SECURITE CIVILE
GUIZA : (02) 37 61 02 57/59
TAHRIR: (02) 23 91 01 15